

Déclaration préalable – Autres travaux

De manière générale, le dépôt d'une déclaration préalable a pour but de communiquer à l'administration les travaux que vous projetez de réaliser (dès lors qu'ils créent une nouvelle surface de plancher ou qu'ils modifient l'aspect extérieur d'une construction existante) afin qu'elle les autorise avant le début du chantier.

○ **Dépôt de la demande :**

- **Dépôt en ligne :** sur [Brest.fr / Mes démarches / Logement / Faire mes démarches d'urbanisme](http://www.brest.fr/Mes-demarches/Logement/Faire-mes-demarches-d-urbanisme)
- **Dépôt papier :** au conseil architectural et urbain de Brest métropole pour les projets sur Brest, en mairie pour les autres communes de la métropole.

En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (*AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques*)


○ **Délai d'instruction du dossier complet :**

- 1 mois
- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (*AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments Historiques*)

○ **Constitution du dossier :**

Les pièces à joindre au dossier servent à bien comprendre ce projet. Il est donc important de joindre autant de pièces que nécessaire afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les travaux projetés et que le dossier soit traité sans délai supplémentaire (une demande de pièce complémentaire allonge le temps d'instruction).

Voici les pièces à fournir à minima :

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
<p style="text-align: center;">Dépôt en ligne</p> <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :</p> <p>https://www.brest.fr/mes-demarches/logement/faire-mes-demarches-d-urbanisme-permis-de-construire-d-amenager-6441.html</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire cerfa.</p>	<p style="text-align: center;">Dépôt papier</p> <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13703* (maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13404* (autres constructions) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</p> <p>Rubriques à renseigner :</p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant ( <i>et mail conseillés</i>), terrain, nature des travaux</p> <p>Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 4.2 – surface des constructions existantes et surface créée si le projet entraîne une création de surface.</p> <p>Rubrique 5 – dater et signer</p> <p style="text-align: center;">Sur la déclaration pour le calcul des impositions</p> <p>Rubrique 1.2.2 – indiquer les surfaces de constructions existantes</p> <p>Pages 6/7 – rubrique 1.1 – indiquer la surface créée</p> <p>Pages 7/7 – dater et signer</p>

2- PIECES A FOURNIR

2-1 PLAN DE SITUATION (DP 01)

Extrait Plan de ville, carte IGN ou plan cadastral

Sur un fond cadastral

(www.Brest.fr/carto ou

www.cadastre.gouv.fr), renseigner

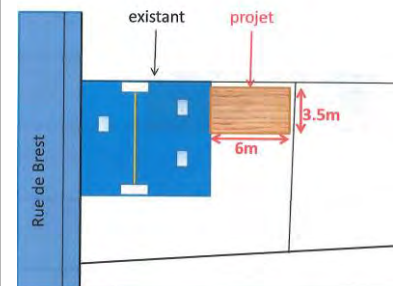
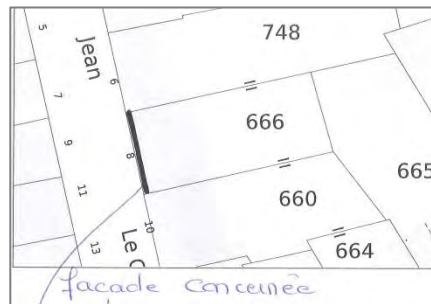
l'adresse ou le numéro de parcelle concernée.



2-2- PLAN DE MASSE (DP02 Plan de masse coté)

Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du projet, et/ou les façades concernées par les modifications.

Le plan transmis doit être en format pdf pour les dépôts en ligne.



2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP 07 et DP 08)

Photos de l'emplacement du projet, des façades concernées par le projet.

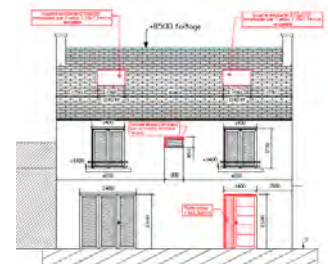
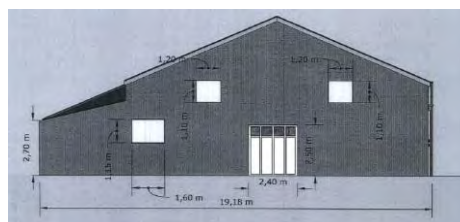
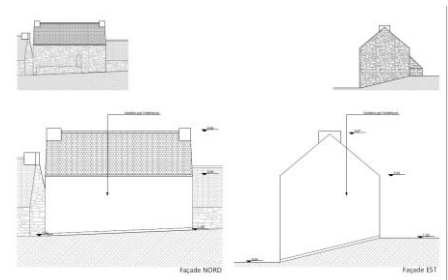
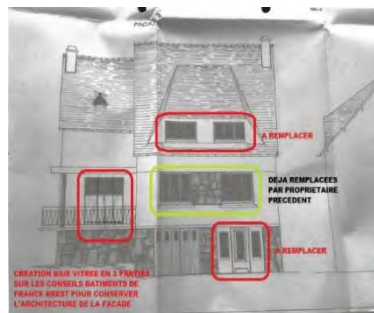
Si le projet est visible de la rue, prendre une vue la plus large possible. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



2-4-LE PROJET (DP 05, DP 04, DP 11)

Fournir autant d'éléments que nécessaire pour bien comprendre le projet :

- un descriptif indiquant les matériaux, les teintes, les dimensions...
- des plans de façades sous forme de dessins ou de plans sous format informatique (pdf).
- des devis, des exemples de réalisations similaires (préciser alors que ce sont des exemples),
- des photos de la construction concernée avec commentaires sur les transformations envisagées...



	 <p>Couissant 2 vantaux 2 rails PRESTANCE (Porte fenêtre) Haut 2300 mm x Larg 2000 mm Gamme PRESTANCE Teinte intérieure ALU : BLANC 9016 Brillant Brillant lisse Teinte extérieure ALU : Idem intérieur Pose en applique Dimensions hors tout (àiles non comprises) Dormant monobloc 160 pour isolation totale de 160 Vitrage transparent (ext/int) : 4-20G-1TR4 Intercalaire Warm Edge noir Sens d'ouverture à définir Volet roulant CVR Coffre Blanc (RAL 9016) Tablier ALU : BLANC RAL 9016</p> 
<p>2-5-INSERTION (DP 06)</p> <p>Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender le projet dans son environnement.</p>	   

Le conseil architectural et urbain de Brest métropole est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

- Retrouvez plus d'informations et de conseil sur les démarches d'urbanisme sur [Brest.fr / Faire mes démarches d'urbanisme](https://www.brest.fr/urbanisme)

Contact : Conseil architectural et urbain de Brest métropole

Hôtel de métropole – 24 rue Coat ar Gueven – 29200 BREST cedex 2
cau@brest-metropole.fr – 02.98.33.52.00

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole est joignable **par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail.**

Pour les questions n'ayant pu se résoudre par mail ou téléphone, ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme, un **accueil physique est assuré entre 9h et 12h30** dans le respect des mesures barrières et de distanciation.

Accueil au Guichet

Lundi au vendredi , de 9h à 12h30.